

Conditions Générales de Vente (CGV) (mise à jour du 23/12/2025)

Article 1 - Objet et champ d'application. Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation de séjours en chambres d'hôtes à La Grange de La Ferdière (71520 Navour-sur-Grosne). En aucun cas le propriétaire ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'utilisation de ses contrats par des tiers ou à des fins non touristiques. Le propriétaire se réserve le droit de modifier les CGV. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la conclusion du contrat.

Article 2 - Accueil. Le meilleur accueil sera réservé aux hôtes. Le propriétaire s'engage à assurer personnellement leur accueil avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter le séjour et la connaissance de la région.

Article 3 - Durée du séjour. Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 4 - Conclusion du contrat. La réservation devient effective dès lors que le client a versé au propriétaire un acompte de 25 % du prix total du séjour et retourné un exemplaire daté et signé du contrat incluant les CGV.

Article 5 - Acompte. L'acompte est payable par carte bancaire dès la réservation du séjour sur le site Internet, ou sous un délai de 24 heures via un lien de paiement reçu par courriel ou, dans certains cas, sous un délai de 7 jours par virement bancaire ou 14 jours par chèque bancaire. Au-delà, la réservation et le présent contrat deviennent nuls.

Article 6 - Prix. Les prix s'entendent toutes charges comprises et hors taxe de séjour. Au moment de la conclusion du contrat, le taux de TVA applicable est de 0% selon l'article 293 B du Code Général des Impôts. Si la législation était modifiée, le nouveau taux de TVA en vigueur au moment de la facturation serait appliqué.

Article 7 - Absence de rétractation. Pour les réservations effectuées par courrier, par téléphone ou par internet, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce conformément à l'article L121-20-4 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

Article 8 - Annulation par le client. Toute annulation doit être notifiée par lettre postale ou électronique adressée au propriétaire.

A) Annulation avant le début du séjour : si l'annulation intervient plus de 24 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire. Si l'annulation intervient moins de 24 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire qui demandera en outre le paiement du solde du prix du séjour.

B) Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu du début du séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du séjour.

C) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au séjour initial reste intégralement acquis au propriétaire. Les prestations supplémentaires non consommées ne seront pas facturées.

Article 9 - Annulation par le propriétaire. Lorsque le propriétaire annule une réservation, il doit en informer immédiatement le client. Le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera immédiatement remboursé des sommes versées. Il recevra en outre une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article 10 - Arrivée. Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

Article 11 - Départ. Le départ du client doit se faire au plus tard le jour précisé et à l'heure mentionnée sur le présent contrat.

Article 12 - Petit-déjeuner (sauf formule gîte). Le petit-déjeuner est servi de 8h00 à 10h00. Il est inclus dans le prix de la nuitée et le client ne peut en aucun cas demander une diminution du prix au motif qu'il n'a pas pris de petit-déjeuner.

Article 13 - Table d'hôtes (sauf formule gîte). La table d'hôtes n'est plus proposée.

Article 14 - Règlement du solde. Une facture est délivrée à la fin du séjour. Toute dégradation ou disparition fera l'objet d'une facturation supplémentaire. Le solde du séjour, additionné des consommations et prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat, est payable par carte bancaire, chèque bancaire, espèces ou chèques vacances ANCV.

Article 15 - Taxe de séjour. La taxe de séjour est une taxe locale que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite à la Collectivité Territoriale.

Article 16 - Utilisation des lieux. Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état et toute dégradation ou disparition lui sera facturée.

Article 17 - Capacité. Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si davantage de personnes se présentaient, le contrat ferait l'objet d'un ajustement de prix. Mais en aucun cas, la capacité maximale de chaque chambre ne pourra être dépassée. A cet effet, le propriétaire peut refuser d'accueillir les personnes excédentaires. Ce refus ne sera pas considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 18 - Tabac et animaux. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment de la Grange de La Ferdière. Pour la tranquillité de tous et sauf autorisation explicite du propriétaire, le présent contrat précise que le client ne peut pas séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser les animaux. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 19 - Internet. Le propriétaire met à disposition une connexion Internet WiFi gratuite. Les clients s'interdisent d'utiliser ce service à des fins contraires aux réglementations en vigueur. En particulier sont interdits les téléchargements illégaux ou contraires aux bonnes mœurs, le streaming, le spamming et l'accès non autorisé à d'autres ordinateurs. Le client est responsable de son matériel et certifie qu'il est protégé par un anti-virus à jour. Le propriétaire ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation.

Article 20 - Rejet de paiement. En cas de rejet de paiement, le client supportera les frais bancaires facturés au propriétaire.

Article 21 - Loi applicable - Tribunal compétent. Ces CGV sont soumises à la loi française. Tout litige entre les parties qui naîtrait de l'exécution ou de l'interprétation de ces conditions générales sera, en cas d'échec d'une tentative préalable de solution amiable, porté devant les tribunaux compétents dont dépend Navour-sur-Grosne.

Signature du client :